

DECRET N° 77/183 du 23 avril 1977  
nommant la commission de liquidation de  
l'Office National de Vente des Produits  
Pharmaceutiques (O.N.V.P.P).--  
- - - - -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 005 du 19 mars 1977 du Comité Central du Parti Congolais  
du Travail portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attribu-  
tions ;  
Vu l'acte n° 001 du 3 avril 1977 portant organisation et structuration  
du Comité Militaire du Parti ;  
Vu l'article 5 du décret n° 77-157 du 31 mars 1977 portant dissolution  
de l'Office National de Vente des Produits Pharmaceutiques et fixant les moda-  
lités de sa liquidation ;

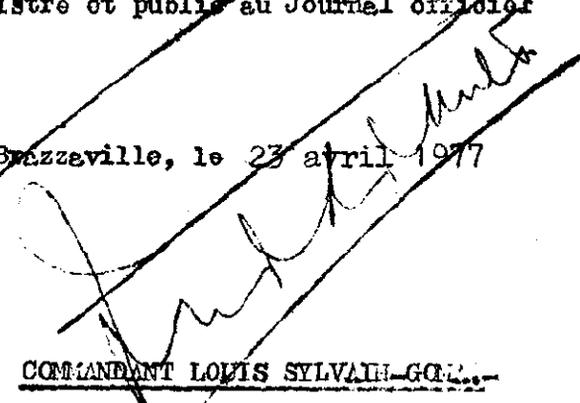
DECRETE :

Article premier.- Sont nommés membres de la commission de liquidation de  
l'Office National de Vente des Produits Pharmaceutiques (O.N.V.P.P), en qualité  
de :

- président : M. BALLOU Jean-François, président ;
- représentant du Ministre des Finances : le Contrôleur financier ;
- représentant du Ministre chargé de la Santé publique : M. MALONGA André,  
pharmacien.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel  
de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 23 avril 1977

  
COMMANDANT LOUIS SYLVAIRE-GOL.

Par le Premier Ministre :

Le Ministre de la Santé et des Affaires sociales,

Médecin Capitaine Abel-Durand MISSONSA.

